

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS													
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus											
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 53	PARIS. — D.	2 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS. — D.	4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	TOULOUSE. D.	5 ^h 20	9 ^h 30	3 ^h 30	7 ^h 45	CAHORS. D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC. D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC. D.	7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10

Cahors, le 6 Novembre.

Conseil des ministres. — Le Conseil des ministres s'est réuni jeudi à l'Élysée, sous la présidence de M. Grévy. Le général Boulanger n'assistait pas au conseil. Il s'est rendu à Rambouillet pour assister à l'inauguration de l'orphelinat Heriot.

M. de Freycinet a entretenu le conseil de négociations qu'il a engagées en vue du choix d'un nouveau titulaire du portefeuille des travaux publics, en remplacement de M. Baïhaut. Les négociations n'étaient pas encore terminées à l'heure de la réunion du conseil.

M. Edouard Millaud, sénateur, dont il est question, comme on sait, pour le portefeuille des travaux publics, est, en effet, rentré aujourd'hui seulement à Paris.

M. de Freycinet a fait signer un décret aux termes duquel, M. Rihour, directeur des affaires départementales et communales est nommé ministre résident de France en Tunisie, en remplacement de M. Cambon, nommé ambassadeur à Madrid.

M. Sarrien, ministre de l'intérieur, a fait signer un décret portant réorganisation centrale du ministère de l'intérieur, et un décret, rendu en exécution du précédent, et par lequel M. Cazelles, préfet des Bouches-du-Rhône, est appelé à la tête de la direction générale de l'Assistance publique, nouvellement créée au ministère de l'intérieur.

M. Sarrien a également fait signer un décret portant dissolution du conseil municipal de Mont-de-Marsan (Landes).

M. Sadi-Carnot, ministre des finances, a annoncé à ses collègues qu'il allait faire distribuer, aux députés, en prévision de l'ouverture de la discussion du budget à la Chambre, une note fixant et résumant les dernières propositions. Dans cette note, M. Sadi-Carnot écarte, pour simplifier son projet de budget, la question du vinage à prix réduit et celle de l'abaissement de 15 à 12 degrés de l'alcoolisation des vins.

Enfin, le conseil a chargé les ministres des beaux-arts, des finances et du commerce, d'étudier de concert la question soulevée par le conseil municipal de Paris, au sujet de l'érection du monument commémoratif de la Révolution française.

M. Sadi-Carnot a saisi le conseil d'État d'un projet de réorganisation de l'administration centrale du

ministère des finances. Le ministre, dans son projet de budget pour 1887, avait déjà fait un état d'un certain nombre de suppression d'emplois entraînant un chiffre assez sensible d'économies.

Dans l'exposé des motifs, de ce budget, M. Sadi-Carnot conviait toutes les administrations aux mêmes études en prenant l'engagement d'examiner avec soin le fonctionnement de son administration en vue des nouvelles réductions et simplifications à y apporter. C'est le résultat de cette étude que le ministre vient d'envoyer au conseil d'État.

L'économie qui en résultera immédiatement pour l'exercice 1887 sera supérieure à 100,000 fr.; elle atteindra 175,000 fr. dans le plein des réformes.

LES CHAMBRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 novembre 1886.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le budget de 1887.

M. Daynaud expose que le moment est venu de prendre un parti en matière de finances. Ce sera toujours avec l'emprunt et l'impôt que l'on essaiera de rétablir l'équilibre. Il faudrait abdiquer toute préoccupation pour porter une main résolue sur les abus, et c'est ce qu'on ne peut attendre de la majorité.

L'orateur rappelle qu'il avait annoncé l'année dernière un déficit de 500 millions. Le chiffre a été constaté par le rapporteur. On verra ce qui arrivera l'année prochaine.

L'orateur passe à un examen du budget de 1887 et recherche quel en est le caractère.

Il reconnaît que le budget de M. Sadi-Carnot a l'avantage de supprimer le budget extraordinaire. Il combat vivement le projet de la commission. (Applaudissements à droite.)

Le président explique à la Chambre qu'en raison de la convocation des conseils généraux pour le lundi 8 novembre, plusieurs députés demandent qu'il y ait séance demain vendredi, afin de remplacer les séances de lundi et de mardi, qui ne pourront probablement pas avoir lieu.

La Chambre décide qu'elle tiendra séance vendredi à deux heures, qu'elle ne siégera ni lundi, ni mardi, et qu'elle sera réunie mercredi.

M. d'Aillères à la parole pour défendre le budget de M. Sadi-Carnot.

L'orateur se plaint que la droite ne soit pas représentée dans la commission du budget. Cette exclusion, qui est néfaste aux intérêts du pays, a pour cause la politique. Cette commission ne représente pas la France tout entière; elle ne représente que le parti républicain. Mais au moins on aurait dû faire un rapport général expliquant clairement la situation financière du pays.

On dit que la situation financière est brillante. Alors pourquoi a-t-on emprunté ?

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du 4 novembre 1886.

M. de Gavardie dépose une proposition modifiant plusieurs articles du Code d'instruction criminelle.

M. Foucher de Careil demande à M. Lockroy pourquoi il refuse d'accorder les 4,400 mètres de terrain que M. Develle, ministre de l'agriculture, demande pour installer une exposition agricole dans l'enceinte de l'Exposition universelle de 1889.

M. Lockroy répond qu'il sera bien difficile d'accorder une aussi grande superficie de terrain, mais que, cependant, il fera tout son possible pour donner satisfaction à son collègue de l'agriculture.

M. Bozerian adresse à son tour une question au ministre du commerce pour savoir dans quel but il a présenté à la Chambre un projet de loi tendant à réprimer la fraude dans les marques industrielles, alors que le Sénat est saisi depuis deux ans d'une proposition identique.

M. Lockroy ne croit pas qu'un député ou un sénateur puisse s'arroger la propriété d'un projet de loi. Le gouvernement peut le reprendre et dans le cas actuel, il devait le faire pour activer la discussion du projet retardée par la faute du Sénat.

M. Le Royer, président, relève assez vivement cette allégation du ministre du commerce.

Après quelques explications de M. Bozerian, M. Diets-Monin, rapporteur de la proposition émise dans le sein de la commission sénatoriale, dépose cette proposition.

La séance est levée et renvoyée à jeudi.

INFORMATIONS

Le Ministre des travaux publics. — L'Officiel publie aujourd'hui un décret par lequel M. Edouard Milhaud est nommé ministre des travaux publics, en remplacement de M. Baïhaut, démissionnaire.

M. Bourgeois. — On annonce que M. Bourgeois, préfet de la Haute-Garonne, sera appelé à prendre la direction du personnel et du secrétariat qui crée le décret portant la réorganisation de l'administration centrale au ministère de l'intérieur.

Décoration. — M^{me} de Freycinet vient de recevoir le grand cordon du *Chefakah*, réservé spécialement aux femmes et créé par le sultan Abd-ul-Hamid. La décoration, ornée de magnifiques brillants, a été remise à M^{me} de Freycinet par le fils de Saïd-Pacha, ministre des affaires étrangères de Turquie.

Combat du Dong-Chan. — Une correspondance particulière du Tonkin, en date du 15 septembre dernier, nous apporte la nouvelle d'un brillant engagement qui a eu lieu à Dong-Chan, province de Minh-Binh, au Sud-Ouest du Tonkin. Le capitaine Ambayrac, du 1^{er} régiment d'infanterie de marine, détaché pour commander les postes de Quan-Chao, Bo-Xuyen et Doi-Namb, près des défilés du Than-Hoà, sur le Songo-Ma, a livré combat le 14 septembre au matin, à un fort contingent de rebelles.

A la tête de la 1^{re} compagnie du 2^e tirailleurs tonkinois, forte de 255 hommes, il a mis l'ennemi en pleine déroute vers midi et demie, après lui avoir enlevé 2 canons, 2 drapeaux et 9 fanions.

Une lettre de M. Castelar. — La Petite République publie une lettre de M. Emilio Castelar, dans laquelle l'ancien président de la République espagnole trace le programme que, suivant lui, la démocratie doit suivre pour fonder un gouvernement en rapport avec ses tendances. Dans cette lettre, M. Castelar déclare, en propres termes, que la solution du problème pour l'Espagne est contenue dans cette formule de M. Thiers : République conservatrice.

santerie.
— Crâne idée que j'ai eue de t'amener là! Mais qui t'a fait songer à ce bassin?
— C'est en l'apercevant que la pensée m'en est venue. Je me demandais comment nous allions punir le misérable, quand j'ai vu l'eau scintiller à travers les ténèbres.

— Je n'avais pas compris d'abord ce que tu voulais faire, mais quand j'eus deviné, je me suis fait une pinte de bon sang en voyant d'avance la tête de l'homme.

— Il est vrai, dit le peintre, ne pouvant retenir une forte envie de rire à ce souvenir, qu'il avait une bonne tête.

— Ce n'est pas volé. Moi, sais-tu ce que je voulais faire?

— Non.

— Je voulais l'attacher à un des arbres du boulevard. Il serait resté jusqu'à demain matin, se débattant, rugissant... enragé...

— Il aurait été délivré par une roudé de sergents de ville...

— C'est possible... Mon invention ne valait pas la tienne. C'est une trouvaille, et je la recommanderai à mes amis quand ils voudront se venger d'un cafard... On dirait que l'endroit a été fait exprès... Pas de risque d'être dérangé par les curieux... On est protégé contre eux par des barreaux de fer... L'individu peut même, s'il en a le goût, se livrer au plaisir de la natation... Le bassin est assez profond pour cela... L'eau est propre, souvent renouvelée...

Rageron ricanaît.

— Malheureusement, dit Farandole elle n'est pas chaude.

Le banquier tressaillit...
— Grâce, balbutia-t-il... Je vous ai dit la vérité... Ne me tuez pas!
— Te tuer? répliqua Farandole... Nous prendrions pour des assassins?... Tu nous confonds avec tes maîtres, mon bonhomme! Nous ne verserons pas une goutte de ton sang, mais je veux te donner une petite leçon...

En même temps il s'efforçait d'attirer vers le bassin le banquier, dont le sang se glaça à l'aspect de l'eau frissonnante dans laquelle se miraient les étoiles.

Il avait compris de quelle nature était le châtiement que voulait lui infliger son ennemi.

Rageron aussi avait saisi la pensée de son ami, car il s'approcha en riant et en battant des mains

— Bravo! bonne idée! s'écria-t-il, voilà de quoi refroidir son zèle de mouchard!

Il n'avait pas achevé que le banquier se débattait au milieu du réservoir.

IX

GAUDRU EST FORTEMENT EMBARRASSÉ

Farandole et Rageron avaient escaladé la grille et s'éloignèrent en se tenant les côtes.

— S'il n'est pas guéri de son amour pour l'espionnage, dit l'ami du peintre en riant aux éclats, c'est qu'il l'aura fortement chevillé dans le corps.

Une pensée d'inquiétude lui vint.

— Mais il peut y rester, murmura-t-il.

— Pas de danger, répondit Farandole. Sans cela, je ne me serais pas livré à cette plai-

dole.
— De ne pas vous perdre de vue.
— Et puis?...
— C'est tout!...
— Et dans quel but?
— Je l'ignore!...
— Et il y a longtemps que tu me suis ainsi?
— demanda le peintre...
— Huit jours.
— Et tu ne m'as pas perdu de vue?
— Non...
— Et qu'as-tu remarqué d'extraordinaire dans ma conduite.
— Rien...
— Voilà tes maîtres bien avancés!
— Cela ne me regarde pas!...

Le peintre voyait bien qu'il ne tirerait rien de plus de l'homme, qu'il croyait, en effet, être un agent subalterne, soit qu'il ne sût rien en réalité, soit qu'il se renfermât dans un mutisme commandé. Il jugea inutile de pousser plus loin l'interrogatoire, mais cette singulière aventure ajouta encore à la stupéfaction qui s'était emparée de lui.

Ainsi, comme il l'avait présumé, il était espionné maintenant... C'était bien lui qu'on suivait. Sur l'ordre de qui? Et pourquoi? Il ne le saurait pas cette fois encore, car l'homme ne parlerait pas!...

— Que tu sois réellement ignorant comme tu le dis, fit-il en serrant encore plus fortement le bras de Gaudru, ou que tu ne veuilles pas répondre, je vois que je n'apprendrai rien de toi! Mais comme tu fais un sale métier, et comme je veux te faire perdre ma trace, je vais te laver et te mettre dans l'impossibilité de me suivre cette nuit...

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

54

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE

Les reptiles mordent

VIII

LA LEÇON

— Comment! s'écria-t-il, tu ne connais pas les gens qui te payent? Prends garde, ajouta-t-il d'un ton menaçant, je te prévins que tu ne gagneras rien à jouer la comédie et que je ne me contenterai pas de mensonges!...

— Ce que je dis est la vérité, répliqua Gaudru.

— Tu ne connais pas les hommes pour qui tu travailles?

— Non...

— Tu ne sais pas leurs noms?

— Non...

— Tu ne les as jamais vus?

— Jamais!...

— Cependant, fit Farandole avec un mouvement de colère, il y a quelqu'un avec qui tu as des rapports, quelqu'un qui te commande, à qui tu obéis!...

— C'est un subalterne comme moi.

— Chansons! cria le peintre.

— C'est la pure vérité!

— Et que t'a-t-on commandé? demanda Farandole.

A la frontière espagnole. — A la suite de dépêches venant de la frontière espagnole, le préfet de police et le directeur de la sûreté générale ont été appelés auprès du ministre de l'intérieur.

A la suite de cette conférence, un inspecteur général du service de la sûreté a dû partir pour Bayonne.

Calcuta. — On télégraphie de Calcuta que M. Harmand, consul général de France, très souffrant, a demandé et obtenu un congé pour aller se rétablir en France. On annonce son départ comme imminent.

Au Gabon. — M. Pradier, commandant supérieur du Gabon, vient de remettre son commandement au docteur Ballay, lieutenant-gouverneur, et à M. de Chavannes, délégué du commissaire général.

M. Pradier arrivera cette semaine à Paris.

Défense des côtes allemandes. — Le mémoire accompagnant le dernier projet de budget de la marine allemande fait ressortir la nécessité d'augmenter le nombre des torpilleurs et de préparer la défense de l'embouchure des grands fleuves, au moyen de petits navires de guerre.

Pour la défense de l'Elbe, outre l'achèvement du canal entre la mer Baltique et la mer du Nord, on propose la construction de six canonnières cuirassées. Pour les autres points de la côte, on construirait quatre canonnières cuirassées.

Etats-Unis. — M. Hewitt a été élu, mardi, maire de New-York.

Russie. — Le gouvernement russe a, dit-on, fait demander au consul de la République argentine, à Vienne, si son gouvernement serait disposé à vendre plusieurs navires à vapeur qui sont en ce moment en construction à Trieste.

Le gouvernement argentin a refusé de conclure le marché.

Birmanie. — On télégraphie de Rangon que la ville de Minhla a été attaquée et brûlée, par une troupe de 990 rebelles que l'on suppose être commandés par Boc-Séway. Les pertes sont considérables. Le gouverneur Gleisen et vingt hommes de police ont été tués sur les bords du fleuve Kyendwen par les rebelles qui ont surpris leur camp au milieu de la nuit. Le brigadier général Lockart a parcouru le pays sans rencontrer aucune résistance. Les rebelles sont continuellement tenus au courant des mouvements des troupes anglaises.

Rome, 3 novembre.

M. de Schloezer a remis au Vatican un mémorandum exposant les intentions du gouvernement prussien au sujet de la révision totale des lois de Mai. La révision porterait sur la notification de la nomination des curés. Le gouvernement promettrait d'accorder l'exemption du service militaire aux jeunes gens qui se destinent à la carrière ecclésiastique et donnerait la permission à quelques ordres de moines de rentrer en Prusse.

— Menotti Garibaldi dément queson frère Manlio se soit fait baptiser.

Traitement de la rage. — Mardi, à l'Académie des sciences, M. Pasteur a fait une communication sur la rage. Il en résulte que 2,490 personnes dont 1,726 français ont subi, à Paris, le traitement de dix jours; sur ces 1,726 français le traitement a été insuffisant pour 10, soit un mort sur 170 personnes traitées la première année.

Parlant ensuite du traitement des 19 russes de Smolensk, M. Pasteur dit qu'à la suite de la mort de trois de ces russes, il a dû modifier son traite-

ment en le faisant plus énergique et plus rapide, surtout pour les morsures au visage qui étaient plus profondes. Grâce à ce traitement, les seize autres russes sont en parfaite guérison.

M. Pasteur a donné ensuite des renseignements touchant les résultats de ses nouvelles expériences sur les chiens. L'Académie a accueilli par de vifs applaudissements la lecture de ce rapport.

Louise Michel. — Le *Cri du Peuple* raconte que Louise Michel a été l'objet d'une agression, mercredi soir, en sortant d'une réunion publique.

Carte du Ciel. — Les remarquables et derniers progrès réalisés à l'Observatoire de Paris dans la photographie céleste par MM. Henry frères permettant maintenant d'exécuter la carte du Ciel par la photographie, le directeur de l'Observatoire, après avoir consulté ses collègues de l'étranger et obtenu leur adhésion officieuse, a demandé à l'Académie de vouloir bien les convoquer à une conférence internationale, à l'Observatoire de Paris, au printemps prochain.

On discutera et on arrêtera dans cette conférence tous les détails de cette vaste opération, qui devra être simultanément exécutée par dix ou douze observatoires bien répartis sur toute la surface du globe; elle aura pour résultats de fournir 6 ou 7,000 clichés à l'aide desquels on fera les 1,500 ou 1,600 feuilles qui représentent toute la voûte céleste et contiendront au moins une vingtaine de millions d'étoiles jusqu'aux plus faibles, visibles avec nos plus puissants instruments.

Nous léguerons ainsi à la postérité un état très exact et très authentique de l'état du Ciel à la fin du dix-neuvième siècle.

Le choléra en Italie. — Plusieurs cas de choléra ont été constatés au 66^e régiment d'infanterie, à Milan. Le choléra existe aussi à Gènes.

D'après la *Riforma*, un rapport officiel constate que 22,000 personnes sont mortes cette année du choléra en Italie.

Italie. — Le *Ravennate* du 31 octobre apprend de Pérouse qu'on va juger dans cette ville un bandit célèbre, nommé Luchino Resta, qui, après de nombreuses aventures, a été arrêté dans un théâtre de Paris, où il figurait.

LA QUESTION BULGARE

On télégraphie de Saint-Petersbourg au *Daily-News*:

On attend ici, d'un moment à l'autre, la nouvelle qu'un mouvement révolutionnaire a éclaté en Bulgarie, avec l'appui d'un certain nombre de bataillons gagnés à coups de roubles. Si le mouvement ne réussit pas, le cabinet bulgare sera amené à prendre des mesures violentes qui fourniront un prétexte à la Russie d'intervenir pour prévenir toute effusion de sang.

Le *Viedomosti* dit que plusieurs navires de guerre et plusieurs canonnières ont reçu l'ordre de quitter Sébastopol pour Varna.

On télégraphie de St-Petersbourg au *Times*:

Une panique se produisit jeudi à St-Petersbourg à la nouvelle que deux régiments de la garde impériale avaient reçu un ordre de mobilisation. L'opinion publique leur assignait Odessa comme point de concentration. En effet, le régiment de Semenov, sous les ordres du prince d'Oldembourg, commandant en chef de la garde impériale et désigné comme candidat au trône de Bulgarie, a seul été mobilisé à titre d'expérience. Les hommes, choisis dans divers régiments, portaient l'uniforme du régiment Semenov, et étaient équipés en guerre avec quatre

tête, épouvanté, assez semblable à un des phoques du jardin d'acclimatation, avec ses cheveux ruisselant sur son crâne à demi chauve, de quel rire fou, homérique, ils auraient été pris!

L'infortuné banquier payait en quelques minutes horribles toutes les infamies dont il s'était rendu coupable.

D'abord, étourdi par sa chute, aveuglé par l'eau, il s'était débattu au hasard, sans se rendre bien compte de l'endroit où il se trouvait, comme un chien qu'on vient de jeter inopinément dans une rivière et qui remue instinctivement les pattes, la queue et la tête, secouant dans un brouillard d'eau ses poils ruisselant. Quand il eut repris un peu de sang-froid et pu ouvrir les yeux, il avait vu ses ennemis s'éloigner en riant. La lune s'était justement délogée des nuages qui la voilaient, et il avait pu suivre un moment du regard leurs silhouettes, qu'il apercevait secouées par des accès de bonne humeur.

Cette vue l'avait exaspéré encore. Il s'était précipité rugissant vers le bord. Il voulait bondir hors de l'eau, s'élever à la poursuite des deux ouvriers et se venger séance tenante. Malheureusement, ses doigts mouillés glissèrent sur la margelle de pierre et il retomba dans le bassin.

Alors une grande angoisse s'empara du misérable. Comment allait-il sortir de là? Il se mit à tourner avec effroi dans l'eau, cherchant un endroit favorable. Il ne voulait pas appeler au secours, car il serait obligé de dire aux agents, s'il s'en présentait, qui il était, et il aurait tout donné pour que Farandole ignorât son nom et ne sût pas que c'était à lui que l'aventure était arrivée. Le peintre croyait, en effet, avoir puni un subalter-

jours de vivres. Ils ont été dirigés sur Gatchina par la voie ferrée de Varsovie.

On télégraphie d'Athènes au *Times*, que pendant le séjour du roi de Grèce à Copenhague, il a été décidé que si le prince de Waldemar venait à être élu par la Sobranié, il ne devrait pas considérer son élection comme légale.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Conseils municipaux. — La quatrième session ordinaire des conseils municipaux de l'année 1886 s'ouvrira le dimanche, 7 novembre courant.

Cette session pourra durer quinze jours.

Instruction publique. — M. Serres, de Vire, ex-boursier d'agrégation à Rouen, reçu cette année dans les premiers à l'agrégation des sciences physiques, est nommé professeur de sciences physiques au lycée de Rochefort.

M. Pauly, instituteur à Souillac, pourvu du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique, est délégué, à titre provisoire, dans les fonctions de maître adjoint chargé de la direction de l'Ecole annexe à l'Ecole normale de Tolle.

Un nouveau congé d'inactivité, jusqu'au 1^{er} avril 1887, est accordé à M. Périès, ancien chargé de cours de mathématiques au lycée de Cahors.

M. Godin, ancien professeur de seconde au lycée de Cahors, inspecteur d'académie à Versailles, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et nommé inspecteur d'académie honoraire.

Ecole centrale. — Parmi les élèves reçus à l'Ecole centrale des arts et manufactures, nous remarquons M. de Baudos, avec le n^o 9.

Ecole supérieure de Montcuq. — Nous sommes heureux d'enregistrer les nouveaux succès obtenus par l'école supérieure de Montcuq. Un des élèves de cet établissement, le jeune Paul Fargues, vient d'obtenir le brevet supérieur aux examens d'octobre. Un autre de ces élèves, Gaston Atgié, déclaré admissible au dernier concours d'école normale, vient d'être nommé élève-maître à l'Ecole normale de Montpellier.

Clergé. — C'est décidément à l'évêché du Puy que serait appelé notre compatriote Mgr Coldefy, évêque de Saint-Denis (Réunion); on désigne même son remplaçant: ce serait M. l'abbé Michel, aumônier de la flotte.

Par décision de Mgr l'Evêque, M. l'abbé Malbec, vicaire de Laroque-Toirac, a été nommé curé de Lascabanes.

Assises. — La quatrième session des assises du département du Lot, qui devait s'ouvrir à Cahors dans le courant de novembre, ne sera pas tenue, aucune affaire n'étant inscrite pour

ne. Il fallait lui laisser cette illusion. Il était imprudent de lui faire savoir que le banquier de la rue de Richelieu se trouvait parmi ses adversaires. Cette révélation pouvait le mettre sur la trace du comte et faire échouer toute leur machination.

Gaudru continua donc à nager silencieusement autour du rebord de pierre, plus glacé encore par la terreur de rester là que par la fraîcheur de l'eau, qui était pourtant bien froide.

Combien de minutes le piteux banquier resta-t-il dans le bassin? Il n'aurait pas su le dire. Le temps lui avait paru long comme un siècle.

Il parvint enfin, d'un effort violent à se jeter sur la terre, où il se roula un moment tout effaré, aveuglé par le sable... étourdi par le froid qui l'engourdissait.

Quand il se releva, il était méconnaissable. On n'aurait pas su par quel bout le toucher, tellement il était boueux... Sa figure elle-même disparaissait sous une couche de terre... Le gravier qui lui entra dans la bouche s'était attaché à ses cheveux dégouttant d'eau.

Et pourtant le banquier n'était pas hors de peine. Il fallait escalader la grille maintenant. Comment allait-il faire? Il n'avait plus pour l'aider les bras de Farandole, puis il s'était épuisé dans sa natation affolée... Ses vêtements se collaient sur son corps, de plus en plus glacés... Ses dents claquaient. Tous ses membres tressautaient, secoués par un tremblement nerveux.

Oh! quelle rage grondait en lui! Comme il se vengerait! Comme Farandole payerait cher cette heure terrible qu'il lui avait fait passer.

(A suivre).

cette session. Voilà un fait assez rare, mais qui prouve en faveur de la moralité des populations de notre département.

Gourdon. — M. Alazard, Henri-Eugène, a été nommé chef des bureaux de la sous-préfecture de Gourdon, en remplacement de M. Rossignol, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Bal de Charité DES PÊCHEURS A LA LIGNE

Pour la première fois, croyons-nous, depuis que la ligne à pêcher existe — et il y a longtemps de cela, puisqu'on a trouvé des restes de cet instrument dans les habitations lacustres de l'homme préhistorique — les fanatiques du roseau ont cru devoir négliger un instant leur plaisir favori.

Sur l'initiative de l'un d'eux, et après une seule réunion, ils ont décidé, sans hésitation, sans discussion et avec une entente qui semble être l'apanage de la corporation tout entière, qu'un bal serait donné par eux au Théâtre, le 18 novembre courant. Les listes de souscription se sont vite couvertes de signatures et une commission de six intrépides pêcheurs s'occupe en ce moment de l'organisation de cette fête qui promet d'être des plus originales et des plus réussies.

Nous voudrions bien donner un aperçu des surprises que MM. les pêcheurs ménagent à leurs invités et à leurs invitées, mais notre discrétion ne nous permet pas de trahir les confidences qui nous ont été faites à ce sujet.

Quoiqu'il en soit, l'annonce de ce bal paraît avoir provoqué une certaine surprise dans notre ville: quelques esprits chagrins trouvent que les pêcheurs sortent par trop de leurs attributions; mais le plus grand nombre approuve une idée qui, en somme, aura pour résultat de procurer un peu de pain aux pauvres et quelques heures de plaisir aux jeunes gens.

Nos poètes locaux eux-mêmes se sont sentis en verve en apprenant que les pêcheurs donnaient un bal, l'un d'eux, et il n'est pas le seul, M. Rooquet, a bien voulu adresser à la commission les deux pièces suivantes que nous sommes heureux de mettre sous les yeux du lecteur.

NOS PÊCHEURS

Au splendide bal de la pêche, Vont nâtres de mignons pêchés: Par les minois au teint de pêche Nos beaux pêcheurs seront pêchés,

AUX DAMES:

Pour fêter vos jolis minois Les pêcheurs se mettent en ligne — S'entend: Nos pêcheurs à la ligne Gais pêtisseurs, francs courtois.

Or, pour vous gentiltes pêcheuses, Ils donneront un bal ravissant, Et pour qu'il soit plus séduisant Vous irez, belles merveilleuses:

Par vos yeux, brûlants hameçons, Parmi les fleurs étincelantes, Au son des valses entraînantes Prendre nos pêcheurs de poissons.

Nous recevons de M. Limayrac, ancien député la lettre suivante:

Castelnaud-Montratrier, le 3 octobre 1886.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie d'avoir la bonté d'insérer dans votre journal les lignes suivantes:

J'ai sous les yeux une brochure ayant pour titre: *La vérité sur la fondation Jacob* par M. Auguste Périér, ancien notaire. L'auteur de ce document, qui vient de paraître à l'imprimerie Layton, s'efforce de justifier le rôle de M. Périér son grand-père, dans la gestion d'une fondation charitable de Castelnaud, (Fondation Jacob), qui sombra, comme tant d'autres, pendant la Révolution.

J'ai raconté, dans mon *Etude sur le Moyen-Age* les péripéties de ce triste naufrage, d'après des documents originaux indéniables. Ces documents m'ont été communiqués par la famille Montagne qui les possède et qui est intéressée à en assurer la conservation parce que leur témoignage est à la louange de l'un des siens qui participa à la Fondation Jacob. J'ai puisé aussi mon récit dans les registres du corps municipal de Castelnaud de 1789 à 1799. Mon récit est le résumé de ces manuscrits. Je n'ai fait qu'abrèger, condenser les arrêts du Parlement de Toulouse, les mémoires, les consultations et les délibérations; le fond est intact; l'exactitude est rigoureuse et elle défie toute recherche de bonne foi.

Dans ce travail je n'ai pas fait mention du procès-verbal de décharge reproduit dans la brochure parce que je n'en ai trouvé aucune trace dans les registres de la mairie, ni dans les autres documents. Une personne instruite avait lu avant moi, et même résumé tous ces documents, mais elle n'avait pas trouvé ce procès-verbal. Du reste l'auteur de la brochure lui-même le reproduit sans en indiquer la source. Cependant il serait nécessaire d'en faire connaître la provenance afin de permettre aux

chercheurs d'en demander la communication.

Quant au refus de rendre les comptes, que mon livre rappelle, il n'a aucun caractère de personnalité, il se rapporte à l'ensemble des corps municipaux qui se succèdent à partir de 1792. Il suffit de lire ce passage pour s'en convaincre.

Palerai-je maintenant du projet de vente de la maison Jacob qui m'est reproché par l'auteur de la brochure? Tout le monde sait qu'il prit naissance dans la résolution de M. Chastanié, médecin en chef de l'hôpital militaire de Toulouse, de vendre sa vaste demeure de Castelnaud, et dans le désir du conseil municipal d'éviter les réparations onéreuses nécessitées par le délabrement de la maison Jacob. M. Chastanié m'avait envoyé une promesse de vente, mais il n'y fut pas donné suite parce qu'il en demanda la résiliation pour des considérations de famille.

Je n'ai donc pas à revenir sur mon récit de la Fondation Jacob; mais je compléterai mes renseignements sur les choses de cette époque dans une étude sur la Révolution de 1789 dans le Quercy que je prépare, et que la brochure mentionne avec ironie. C'est la meilleure manière de répondre aux déclamations et aux personnalités que renferme cette élocubration.

Mon nouveau travail mettra au jour bien des faits intéressants sur cette époque tourmentée que l'on étudie sans relâche de tous côtés. Je les raconterai avec l'impartialité, la justice et l'indépendance qui conviennent aux études historiques. Je ne reproduirai que ce qui est d'intérêt général et qui peut fournir quel que enseignement, et j'éliminerai avec soin ce qui aura un caractère de personnalité trop directe.

En un mot je n'adopterai pas les allures de la brochure, qui ferait douter de la sûreté de la cause qu'elle défend si on l'appréciait d'après les récriminations affolées et les invectives auxquelles elle se livre, et qui ne saurait m'atteindre.

Ceci est mon dernier mot dans un incident qui n'a pour le public aucun espèce d'intérêt.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

LÉOPOLD LIMAYRAC,
Ancien député.

Incendie à Cahors. — Hier vers 5 heures du matin un incendie a éclaté à la maison Conte (ancien teinturier), située place St-Laurent, dans laquelle se trouvait un dépôt considérable de noix appartenant au sieur Mignaud négociant.

L'alarme a été aussitôt donnée et les sapeurs-pompiers accourus aux premiers coups du tocsin ont eu, en peu d'instants, dirigés par leur chef et avec le concours toujours empressé du public conjuré tout danger.

Les dégâts sont peu importants. Nous avons le regret d'enregistrer que dans cette circonstance, trois de nos braves sapeurs-pompiers ont failli payer cher leur intrépide dévouement.

Ce sont: MM. Calvet Paulin, sergent-major; Calvet Hippolyte et Calendrier, sapeurs, qui, se trouvant les plus voisins de l'immeuble incendié sont accourus au premier signal et ayant voulu forcer une porte pour pénétrer dans la pièce où était le foyer de l'incendie, se sont vus tout à coup, au moment où la porte a cédé, enveloppés par les flammes; et, suffoqués par une épaisse fumée de souffre, de vitriol, etc., ont eu beaucoup de peine à échapper à l'asphyxie, après avoir reçu des brûlures au visage, à la poitrine et aux mains.

Nous sommes informés que ces brûlures qui auraient pu coûter sinon la vie, du moins la vue à ces trois braves sapeurs, auront des suites relativement peu graves et comporteront seulement une incapacité de travail de quelques jours.

Le sapeur Calvet Hippolyte, est le plus gravement atteint.

Nous signalons ces trois victimes du dévouement à l'attention et à la bienveillance de l'administration.

Le fêlibre Aubanel. — On annonce que le fêlibre Théodore Aubanel vient de mourir, à Avignon, après une longue agonie, entouré de sa famille et de son confrère et ami Roumieu.

C'est un deuil cruel pour le fêlibrige dont il formait le triumvirat avec Mistral et Roumanille.

C'était un doux poète, au talent souple, passant de la tendresse pénétrante de la *Miugrano entre duberto* (la Grenade entr'ouverte), à la passion ardente du drame *Lou pan dou peccat* (le pain du péché).

Concours régionaux. — Un arrêté de M. le ministre de l'agriculture désigne les départements qui recevront les concours régionaux agricoles de 1887 à 1893.

Dans la nouvelle répartition adoptée, le département du Lot n'aura de concours qu'en 1893.

Les canaux du Midi. — La question des canaux d'irrigation dans la région du Midi, commence à entrer en voie d'exécution. On vient d'arrêter définitivement, au ministère de l'agriculture, les règlements relatifs à la construction des canaux de Gigoai, de la Bourne, de Pierrelatte, de la Nes-e et de Saint-Martory.

Quant aux canaux dérivés du Rhône, leur grande importance va nécessiter un voyage ministériel.

M. Devellé se propose de partir dans les premiers jours de décembre; il visitera d'abord Montpellier, puis la vallée du Rhône. A son retour, les termes du projet de loi seront fixés.

Accidents du P.-L.-M. — Une jeune fille de 18 ans a été tuée par un train, dans le Jura.

Un enfant de dix ans a été également tué par un train près d'Arles.

Crime. — Dans la nuit de mercredi, une dame Loyson, tenant un café à l'angle des rues Saint-Jacques et Gay-Lussac, à Paris, a été baillonnée et étranglée. La caisse a été volée.

Les soupçons pèsent sur un garçon qui disparaît. Le mari de la victime fait actuellement ses 28 jours à Nancy.

Parricide. — Le sieur Henri Addon, âgé de vingt-six ans, conducteur des machines au *Petit Provençal*, à Marseille, a été écroué pour un crime odieux.

A l'issue d'une discussion d'intérêt, relativement à l'héritage de son oncle, mort récemment, il a tiré deux coups de revolver sur sa mère. La victime est dans un état désespéré.

Le coupable, interrogé dans l'après-midi par le juge d'instruction, a dit avoir agi sous l'empire d'une surexcitation inqualifiable. Il a été enfermé, dans la soirée, à la prison Chave où il est l'objet d'une surveillance spéciale, car on craint qu'il ne se suicide.

Les jeûneurs. — Stephano Merlati a terminé lundi soir son septième jour de jeûne. Atteindra-t-il le cinquantième? C'est peu probable.

Mardi, en effet, un sensible affaissement s'est produit dans son état.

Cette faiblesse, marquée tout d'abord par la diminution d'urée dans ses déjections, est plus particulièrement ressentie par le cerveau.

Le jeûneur y perçoit une sensation de vide qui confine au vertige; néanmoins, il persiste à affirmer que rien ne l'empêchera d'arriver au terme qu'il s'est fixé.

Le comité médical se réunira demain, à quatre heures et demie, au Grand-Hôtel, afin de l'examiner et de donner au jeûneur un avis sur son état.

Merlati est, en effet, libre de rompre son jeûne quand il lui plaira. Il passe en ce moment dans une phase qui doit décider de la réussite ou de l'insuccès de l'expérience.

Quant à Succi, il continue à se préparer chaque jour, par des repas aussi nombreux que copieux, à l'abstinence de trente jours qu'il doit accomplir grâce à sa liqueur.

Les instituteurs au Tonkin. — Le résident général de France en Annam et au Tonkin a décidé que le personnel de l'enseignement primaire comprendrait des instituteurs français titulaires répartis en trois classes, dont les traitements varieront de 4 à 6,000 fr. et des instituteurs français auxiliaires qui recevront une rétribution annuelle de 3,000 fr.

Ils seront nommés sur la proposition du résident supérieur à Hanoi.

M. Paul Bert a pris une autre décision, qui intéresse notre commerce.

Désormais, les négociants résidant à Hanoi ou dans toute autre ville du Tonkin, auront le droit de demander communication verbale ou écrite, au bureau des affaires commerciales de la résidence générale, des lettres émanant de commerçants français qui demandent à être mis en rapport avec des maisons sérieuses de la colonie, soit pour des achats, soit pour des ventes.

Les signaux dans les gares. — une manière uniforme, pour donner le signal de départ des trains, sera adoptée sur tous les réseaux de chemins de fer français, à partir du 16 novembre.

Jusqu'à présent, le chef de gare ou le sous-chef de service donnait au chef de trains le signal de départ au moyen d'un coup de sifflet.

Ce dernier transmettait le signal au mécanicien par un coup de cloche.

Il n'en sera plus de même à l'avenir, c'est-à-dire que le signal de départ, transmis au

conducteur-chef par un coup de sifflet, sera donné au mécanicien au moyen d'un coup de corne prolongé.

C'est d'après un ordre donné aux Compagnies de chemins de fer, par le ministre des travaux publics, que cette nouvelle méthode sera mise en vigueur.

CALENDRIER DU LOT. — Novembre.

DATE	JOURS	SAINTS	FOIRES.
7	Diman.	s. Amaranthe.	Escamps, Valroufié, Marmiac, Cuzance, Lhôpital Junies, Lacapelle-Marival, Labastide-Mnat.
8	Lundi.	Oct. Toussaint	Albas, Mauroux, St-Géry, Assier, Carayac.
9	Mardi.	Ded. s. Jean.	Castelfranc, Pern, Latronquière, Cajarc.
10	Mercur.	s. André Avel.	Sauzet, Sonac, Montfaucon, Nadaillac.
11	Jeudi.	s. Martin évé.	Castelnaud, Pomarède, Miors, St-Martin-de-Vers, Brengues, St-Martin-Labouval, Touzac, Sousceyrac.
12	Vend.	s. Martin pape.	Prendeignes.
13	Samedi	s. Stanislas Ko.	

Lunaisons du mois de Novembre.
 P. Q. le 3, à 8 h. 15 du soir.
 P. L. le 11, à 7 h. 16 du soir.
 D. Q. le 18, à 10 h. 30 du soir.
 N. L. le 23, à 7 h. 28 du soir.
 Les jours décroissent de 1 h. 20 m.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 30 octobre au 6 novembre 1886.

Naissances.

Sol, Marguerite, rue du Lycée.
 Garrouty, Louis, impasse Cardallac, 8.
 Guillard, Julienne, rue St-André, 11.

Mariages.

Moussat, Jean, et Berbière, Louise.
 Lavigludieu, Jean, et Bellegarde, Jeanne.

Décès.

Marty, Marie, 63 ans, rue Feydel, 9.
 Porte, Cécile, 19 ans, Grande-Chartrouse, 5.
 Calvet, Joseph, 53 ans, rue des Boulevards, 24.
 Cellié, Elisabeth, 64 ans, rue St-James, 2.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. Caron.

DÉBUT DE LA TROUPE

Samedi 6 novembre.

Les Mousquetaires au Couvent

Opéra-comique en 3 actes.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR :

Sous un bec de gaz

Vaudeville en un acte.

Musique du 7^{me} de ligne

(de 4 à 5 heures, Allées Fénelon).

PROGRAMME DU DIMANCHE 7 NOVEMBRE 1886.

Pas redoublé Leroux.
 Le Voyage en Chine (ouverture) Bazin.
 Sigurd (valse) Reger.
 La Traviata (mosaïque) Verdi.
 Gloire aux Femmes (mazurka) Strobl.

Guérison radicale des plants, des vignes et des arbres.

M^{me} MARTEL, propriétaire, rue de la Banque (près la Gare), à Cahors, traite les vignes malades et donne tous les renseignements nécessaires pour l'emploi de son remède qui a la propriété de faire pousser et produire des raisins. M^{me} Martel, répond de l'efficacité de son remède et s'engage à rembourser la somme payée si la vigne ne produit pas des raisins au bout de deux ans.

Prix du remède : 5 centimes par pied.
 M^{me} Martel prie de tailler la vigne sans retard pour la maladie des feuilles et de déchausser le pied.

En outre, M^{me} MARTEL, possède une Huile Souveraine pour se préserver des maladies épidémiques, maladies nerveuses, attaques de nerfs, convulsions, etc., etc.

Prix du flacon : 1 franc.

Étude de M^e J. BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

DE Demande en séparation de biens

Par exploit de M^e Frayssé, huissier à Luzech, en date du cinq novembre courant enregistré.

La dame Marie-Antoinette-Lucie Dupuy, sans profession, épouse du sieur Jean-Baptiste-Louis Frayssé, domiciliés à Luzech, ayant constitué M^e Jules Billières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

A formé sa demande en séparation de biens, d'avec ledit sieur Jean-Baptiste-Louis Frayssé, son dit mari domicilié au dit Luzech.

Pour extrait certifié sincère et conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le six novembre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,
 J. BILLIÈRES.

M. BACQUE, médecin dentiste, à Limoges, à l'honneur d'informer ses clients du Lot, qu'il sera à BRIVE (Hôtel de Toulouse), les **dimanche, lundi et mardi, 14, 15 et 16 novembre.**

BOURSE. — Cours du 5 novembre.

3 0/0	82 47
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	85 40
4 1/2 0/0 ancien	109 40
4 1/2 0/0 1883	110 50

Dernier cours du 5 novembre.

Actions Orléans	1,325 00
Actions Lyon	1,268 75
Obligations Orléans 3 0/0	394 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	328 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	323 50

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	345 00
---	--------

AVIS

L'Administration des **Grands Magasins Généraux** installés **place Henri IV, maison Audouy, à Cahors**, adresse des excuses aux dames qui n'ont pu être servies par suite de l'encombrement des premiers jours de vente, de nouvelles mesures sont prises et le personnel augmenté. Nous croyons devoir informer le public d'un nouvel arrivage de marchandises contenant des Toiles, Calicots, Flanelles, Mérinos, Rideaux, Draperies, Robes, Tapis, Couvrepieds, Mouchoirs, Lainages.

Tous ces articles seront vendus aux prix de l'expertise.

Bien prendre l'adresse : **place Henri IV maison Audouy, ancien placier.**
 SALLE AU PREMIER ÉTAGE

Quelle vie pendant 15 ans!

Voici deux déclarations, légalisées par les mairies, qui ne font plus douter. Pensez-vous souffrir pendant 15 ans! Jamais un autre produit que les Pilules Suisses n'a fait tant de bien aux malades, et, vu ces preuves authentiques, on comprend que le public refuse tout autre médicament qu'on voudrait bien lui donner à la place des Pilules Suisses : Sussey (Côte-d'Or). Je souffrais depuis plus de quinze ans de maux d'estomac atroces; sans efforts, je rendais de l'eau claire, la nuit surtout; il y a deux ans j'ai pris trois boîtes de Pilules Suisses à 1 fr. 50, depuis lors je n'ai rien senti. Ma femme avait de violentes migraines, un teint terreux et elle dormait tout le temps; une seule boîte de Pilules Suisses lui a procuré un mieux sensible, le teint est plus clair et l'appétit est revenu. N. Suisse, tailleur. — Marigny (Deux-Sèvres). Ma femme était atteinte depuis quinze ans de maux d'estomac; elle avait aussi des rhumatismes dans les membres, qui l'empêchaient de faire son travail. Après avoir pris une boîte et demie de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, elle a été guérie. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier cette cure, dans un but d'humanité. Dalidet, buraliste.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mésentère, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr.; 3 kilos, 16 fr.; 6 kilos, 30 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilos, de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

HUITRES

De SEPTEMBRE à MAI on a, franco de port à domicile, contre mandat de 5 francs, ou 50 huitres extra, ou 70 — belles, ou 100 — ordinaires, Ecrite au Capitaine S. AMANIEU, Arcahon,

Maison des 100,000 Paletots

HAUTES NOUVEAUTÉS
FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

VÊTEMENTS sur MESURE
en 24 heures
HABILLEMENTS
TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison **HIVER 1886-87**. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbœuf garantie (tout laine).....	23 fr. 95	Pantalons, nouveauté Elbœuf (garantie laine).....	6 fr. 50
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage).....	40 »	Pantalon noir Sedan.....	8 90
Pardessus cintré mode, doublé laine.....	24 »		

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. Victor PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.

Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

Grande Culture

DE

Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS

Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

Des Vestons pour hommes, depuis.....	5 fr.
Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis.....	14 fr.
Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis.....	15 fr.
Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis.....	7 fr. 50
Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis.....	45 fr.
Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourtées, depuis.....	45 fr.
Des Cabans, depuis.....	7 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés à Paris, par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes des Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

Complet drap nouveauté, sur mesure, à 22 francs. — Complet de cérémonie : Jaquette, Gilet et Pantalon, beau drap noir uni, très solide, à 35 francs.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONTE

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

A. BACH

CAHORS

Pièce de 225 litres. 110 fr.
1/2 pièce de 115 litres. 58 fr.

Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

Caisse des Roullages

Assurance Bestiaux, primes fixes, 6^{me} année, demande Agents par arrondissements de cantons. Siège social, 150, rue David-Johnston, Bordeaux.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Le propriétaire-gérant, Layton.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET
A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement
la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHÂTEAUBREUSE



SI RÉCOMPENSÉ PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
Membre de l'Académie nationale
BOULEVARD EXP-INT-1882 1025 COGNAC

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.